

La M.A.F.P. écrit à l'OTAN (NATO en anglais)

Secrétaire Général de l'OTAN
Boulevard Léopold III
1110 Bruxelles
Belgique

LETTRE ADRESSÉE À L'OTAN

Que cherche la Turquie dans le Caucase ?

L'Arménie est-elle prise en tenailles par la Turquie ?

Dès l'Antiquité, les provinces arméniennes existaient en Asie. À la même époque, il serait vain de

chercher une quelconque présence de la Turquie ou de l'Azerbaïdjan sur une carte même avec une loupe !

L'histoire du peuple arménien est millénaire, et leur présence sur ses terres ancestrales incontestable.

Après la dislocation de l'URSS, les pays du Caucase ont recouvré leur indépendance et l'Arménie est

donc redevenue un État souverain en 1991. Le Karabagh et le Nakhitchevan, pourtant majoritairement

peuplés d'Arméniens, avaient été rattachés en 1921 par décision des Bolcheviks, à l'Azerbaïdjan. Après

l'éclatement de l'URSS, les Arméniens vivant sous tutelle azérie furent victimes de massacres ou durent

s'exiler. À Bakou, 500 000 Arméniens furent déplacés et, à Soumgaït, les azéris massacrèrent plusieurs

milliers d'Arméniens. L'agressivité de l'Azerbaïdjan poussa les Arméniens du Karabagh à réagir en prenant

les armes pour leur survie ; ils combattirent contre l'armée azérie et sortirent victorieux d'une guerre qu'on leur

avait imposée. Fort de cette victoire, le Karabagh se proclama république autonome et obtint le soutien de

l'Arménie. La Turquie, quant à elle, affirmait que Turcs et Azéris appartenaient à

une même nation, mais dans
deux états différents, bien que cela ne semble pas exact.
Néanmoins, faut-il vous rappeler que dans le cadre des formations de l'OTAN
pour de jeunes soldats
issus de l'ex-URSS, en Hongrie, un jeune Arménien fut tué à la hache, pendant
son sommeil par un Azéri ?
Est-il utile de vous préciser que cet assassin, condamné à perpétuité par la justice
hongroise, ne fit
finalement que 8 mois de prison en Hongrie car le président Aliiev avait négocié à
coups de pétrodollars le
transfert de ce meurtrier vers Azerbaïdjan pour qu'il y purge sa peine ? Ce
dernier fut accueilli en héros et
libéré. Dois-je ajouter qu'il bénéficia de surcroît d'une promotion, d'une somme
d'argent et d'une maison ?
N'est-ce pas un mépris total des règles du droit international dont vous chef de
l'OTAN auriez dû être le
garant ?
À la réflexion, l'affirmation des Turcs stipulant que les peuples turc et azéri
forment même nation
semble justifiée, car les actes criminels sont identiques. Un siècle auparavant, les
Arméniens vivant dans
l'Empire Ottoman furent arrêtés, spoliés, exécutés, déportés et massacrés. À la fin
de la Première Guerre
mondiale, les principaux instigateurs du génocide des Arméniens furent jugés par
un tribunal militaire turc et
condamnés à mort par contumace car ils avaient tous fui le pays pour échapper
aux poursuites. Cependant,
ils furent amnistiés par Mustapha Kemal, lorsqu'il prit le pouvoir en 1923. Dès
lors, le Génocide des
Arméniens devint en Turquie le « tabou arménien », le crime qui n'a jamais eu
lieu.

Ainsi, le négationnisme s'ancrait durablement en Turquie. Aujourd'hui, les
autorités turques érigent des
statues, baptisent des rues et des places au nom des assassins du peuple
arménien. Ils organisent, à
l'échelle nationale, des prières pour la paix de l'âme de ceux qui sont
responsables de l'extermination de 1,5
million d'Arméniens.
Comment l'OTAN accepta sans réagir que le 20 juillet 1974, la Turquie attaqua
Chypre et occupa 1/3

de l'île et que le 5 novembre 1983, cette terre occupée au nord de Chypre devienne un État turc ?

Lorsque le 27 septembre 2020 à 6 heures du matin, l'Azerbaïdjan a attaqué les gardes-frontières du

Karabagh, la riposte de défense arménienne, une heure plus tard, infligea de lourdes pertes à l'agresseur.

Depuis ce jour, les combats se sont intensifiés et le nombre de morts et de blessés augmente

inexorablement.

La Turquie est présente militairement en Azerbaïdjan. Doit-on comprendre qu'elle manipule

l'Azerbaïdjan pour déstabiliser cette région ? Comment expliquez-vous que l'OTAN ne réagisse pas ?

Pourquoi ce mutisme assourdissant depuis plusieurs années ?

Vous n'avez pas eu une once de colère après l'assassinat du soldat arménien en Hongrie et du retour

trionphal de son assassin en Azerbaïdjan !

Vous n'avez pas eu la moindre réaction quand les bateaux turcs croisaient au large de la Grèce et

menaçaient un pays pourtant membre de l'OTAN !

Allez-vous continuer à détourner les yeux, alors qu'un membre de votre alliance, la Turquie, intervient

ouvertement dans un conflit dans le Caucase ?

Depuis l'éclatement de l'URSS et la dislocation du Pacte de Varsovie, l'OTAN se prévaut d'être une

grande alliance militaire prête à intervenir sur tous les fronts lorsque les droits de l'Homme sont menacés. Il

faut en conclure, comme lors du génocide de 1915, que le sort des Arméniens laisse indifférent toutes les

puissances occidentales qui brandissent allègrement pour d'autres le droit des peuples à disposer d'eux-

mêmes et la défense des droits humains.

Il faut également en déduire que pour l'OTAN que vous représentez mieux vaut laisser la Turquie et

l'Azerbaïdjan agir et continuer les massacres débutés au début du XXème siècle pour contenir la Russie.

L'article N° 5 du statut de l'OTAN stipule que, lorsqu'un membre de l'OTAN est attaqué par un autre

État, l'Organisation considère que c'est elle-même qui subit l'attaque et par conséquent soutient le membre

agressé.

Par contre, si un pays de l'OTAN attaque un autre pays, il n'y a pas dans les statuts d'article qui blâme l'assaillant ?

Nersès Durman

Président

Le 8 octobre 2020



p
h
o
t
o
:
d
o
m
a
i
n
e
p
u
b
l

ic